

Nice, le 3 avril 2020



à Monsieur le Recteur de l'Académie de Nice

Objet : situation Professeurs des écoles stagiaires

Nous sommes interpellés par de nombreux stagiaires concernant les conséquences du confinement sur leur titularisation.

Tout d'abord nous souhaiterions avoir confirmation que la période de 36 jours (décret 94-874 du 7 octobre 1994) ne sera pas comptabilisée, et que la titularisation des stagiaires prendra bien effet au 1er septembre 2020, les stagiaires étant actuellement au travail.

Dans la note de service 2015-055 du 17 mars 2015, il est noté que la titularisation des professeurs s'effectue après la formulation des avis du chef d'établissement du directeur de l'INSPE et de l'IPR ou de l'IEN.

La période des visites « inspections » de stagiaires s'effectue de manière intensive de février à mai, or celle-ci est de fait fortement impactée.

Les deuxièmes visites des tuteurs de l'INSPE et des tuteurs de terrain se déroulent aussi sur cette période.

Il va donc être complexe pour certains qu'un avis soit émis.

La situation est exceptionnelle, et nous vous demandons une bienveillance particulière pour les titularisations 2020.

Dans cette période inédite, les visites ne peuvent se tenir en situation réelle de classe. Même si l'année scolaire reprenait, elles ne pourraient se dérouler normalement, les conditions de reprise de classe seraient d'évidence très particulières.

Nous vous demandons donc de valider toutes et tous les PFSE n'ayant pas été signalés comme étant en difficulté. En effet, pour les stagiaires ayant eu jusqu'à présent des avis positifs il n'y pas de souci particulier, et même si une inspection devait avoir lieu, elle n'est en aucun cas obligatoire, la procédure peut être allégée.

Pour les PFSE signalés en difficulté, nous vous demandons l'étude de leur situation au cas par cas, et selon leurs difficultés, qu'ils et elles puissent être titularisé.es ou être prolongé.es le cas échéant.

Nous vous demandons aussi qu'aucune décision de licenciement ne soit prise pour une première année de stage.

Nous n'oublions pas que cette situation est liée à celle du futur concours du CRPE et aux blocages des berceaux de stage. Nous suivons aussi bien sûr de près ces questions selon l'évolution de la situation

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Gilles JEAN et Clément KERIEN
Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 06 et 83